

CONCOURS PHOTOS 2017-2018



Pour saison, notre UTLanvollon-Plouha organise à nouveau son propre concours photos. Il se déroulera du 17 octobre 2017 au 28 mai 2018.

3 thèmes sont proposés:

INSOLITE – ARBRES et ECORCES - TEMPÊTE

Créativité, qualité, originalité richesse du travail photographique compteront pour être primé(e) . Les photos ne devront pas être retouchées à l'aide d'un logiciel.

Ce concours est ouvert à tous les adhérents de notre UTL, la participation en est gratuite. Il est ouvert également à des concurrents non-adhérents sous forme d'une invitation personnelle remise par un adhérent. L'inscription sera prise en compte au retour de cette invitation dûment complétée (1 par personne).

Une seule photographie par thème est autorisée. Les réalisations devront être remises au plus tard lors de la conférence du 28 mai. Chacune, en noir et blanc ou en couleur, sera au format A4 et collée sur un support rigide. Elle devront avoir été réalisées pendant la durée du concours.

Au dos de chaque photo, le candidat inscrira ses nom, prénom ainsi que le titre choisi (maximum 6 mots) , la date et le lieu de prise de vue.

Un jury indépendant de notre UTL composé de 7 membres sera souverain dans ses décisions et établira un classement par thème à partir des critères précisés ci-dessus. Les résultats seront proclamés lors de notre Assemblée Générale du lundi 18 juin 2018 .

Les photos proposées seront exposées du 10 au 24 juin 2018 dans la salle d'expositions du Moulin de Blanchardeau. Cette exposition sera ouverte au public. A la fin de cette exposition, les photos seront rendues aux participants.

Droits d'auteur et propriété intellectuelle : Les participants garantissent sur l'honneur qu'ils ont réalisé eux-mêmes leur(s) photo(s) et qu'ils en autorisent la présentation sans aucune forme de rémunération dans le cadre d'une exposition réelle, dans la presse et sur d'autres supports de communication. Chaque participant s'engage à ce que chaque photographie déposée n'ait pas fait l'objet de publication au préalable ni de contrat d'édition à venir.

L'UTL se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment si les circonstances l'exigent et de rejeter celles qui seront considérées non conformes à l'esprit du concours.